



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-4200-1-22

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-4200-1-22 modifiant le règlement de démolition Z-4200-21 visant à réduire le nombre de bâtiments assujettis au règlement de démolition ainsi que des modifications à diverses dispositions.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce  
7 septembre 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

## PUBLIC NOTICE

### APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-4200-1-22

**PUBLIC NOTICE** is given that during the regular sitting held on June 13, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-4200-1-22 amending Demolition By-law Z-4200-21 to reduce the number of buildings subject to the demolition by-law and amendments to various provisions.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on September 1st, 2022, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the date of issue of the certificate of conformity and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT Z-4200-1-22**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 7 septembre 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-4200-1-22 modifiant le règlement de démolition Z-4200-21 visant à réduire le nombre de bâtiments assujettis au règlement de démolition ainsi que des modifications à diverses dispositions, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 7 septembre 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 7 septembre 2022.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**